

Conseil communal du 8 décembre 2008

1. Communication du procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale du 27 octobre 2008

Il est donné communication du procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale du 27 octobre 2008

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008

3. Fabriques d'églises – exercice 2008 – avis :

a. Leers-Nord – modification budgétaire n°1

Le Conseil est invité à émettre un avis au sujet de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2008 présentée par la fabrique d'église susdite qui réajuste certains crédits et laisse la part communale inchangée.

b. Estaimpuis – modification budgétaire n°2

Le Conseil est invité à émettre un avis au sujet de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2008 présentée par la fabrique d'église susdite qui réajuste certains crédits et laisse la part communale inchangée.

4. C.P.A.S. – exercice 2008 – modification budgétaire n°3 aux services ordinaire et extraordinaire – décision

Il est soumis au vote de l'assemblée la modification budgétaire n°3 aux services ordinaire et extraordinaire qui rectifie et ajuste certains crédits.

La part communale fixée audit budget reste inchangée.

Service ordinaire	recettes.....	2.147.777,01€
.....	dépenses.....	2.147.777,01€
.....	solde	0,00 €
Service extraordinaire	recettes.....	157.358,04 €
.....	dépenses.....	157.200,00 €
.....	solde	158,04 €

5. Régie communale autonome :

a. comptes 2007

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes 2007 présentés par la Régie communale autonome.

b. plan d'entreprise et rapport d'activités

Ce point sera présenté par le président la Régie communale autonome.

6. Budget communal 2008 – modification budgétaire n°3 – ajouts

Divers crédits sont ajustés suite à des prévisions excédentaires ou insuffisantes. Dès lors, la modification budgétaire se présente comme suit :

a. Service ordinaire

Le résultat général est le suivant :

Recettes.....	11.619.993,67 €
Dépenses.....	11.617.592,17 €
Boni	2.401,50 €

b. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture comme suit :

Recettes	11.006.341,74 €
Dépenses	11.006.304,16 €
Boni.....	37,58 €

7. Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – exercice 2009 – règlement – approbation

Le Collège communal a décidé, en date du 15 novembre, de modifier l'article 8 du règlement sur les immondices. Cet article stipule : « Il est octroyé, dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets :

- 10 sacs pour les personnes isolées
- 15 sacs pour les ménages de moins de six personnes, pour les personnes jouissant d'une seconde résidence et pour les immeubles commerciaux
- 20 sacs pour les ménages de six personnes et plus »

De ce fait, il est proposé au Conseil d'abroger le règlement voté par le Conseil communal en séance du 27 octobre 2008 et d'établir pour l'exercice 2009 l'impôt annuel sur l'enlèvement des immondices et des résidus ménagers, en tenant compte de la modification de l'article 8.

8. Opération immobilière – rue Reine Élisabeth à Leers-Nord – acquisition d'une bande de terre – décision

Afin de régulariser une situation de fait, il est proposé à l'assemblée :

- d'acquérir pour cause d'utilité publique à Monsieur et Madame FAHEM Mohamed la bande de terre en nature de chemin, située rue Reine Elisabeth à 7730 LEERS-NORD, cadastrée section B n° 269 x, pour une contenance de quatre-vingt-neuf centiares et ce, pour le prix symbolique d'un (1,00) euro.
- la dépense ci-dessus sera imputée au budget communal extraordinaire de l'exercice 2009 par voie de modification budgétaire.
- de déléguer le Collège Communal pour mener à bonne fin la présente décision et de donner pouvoir à Monsieur Daniel SENESAEL, Bourgmestre et à Monsieur Alain HUBAUT, Secrétaire communal, pour signer valablement l'acte.

9. Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2008 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

Considérant qu'une assemblée générale ordinaire est convoquée pour le mercredi 18 décembre 2008, le Conseil se propose de désigner :

- Mme Anita MASQUELIN (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBAACH (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la susdite réunion.

b. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour

Approbation du plan stratégique exercices 2008 – 2010, actualisation 2009

10. Intercommunale IMSTAM – assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2008 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La commune d'ESTAIMPUIS est associée à l'intercommunale IMSTAM s.c.r.l.

Etant donné qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le jeudi 18 décembre 2007 au restaurant de l'Athénée Provincial, rue Paul Pastur à Leuze, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRÉ (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBAACH (P.S.-L.B.)
- M. Patrick VAN HONACKER (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la susdite réunion.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

1^{er} point – démission d'office du Président et d'un administrateur – nomination d'un administrateur et désignation du nouveau Président

2^e point – approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale du 5.6.08

3^e point – budget 2009

4^e point – plan stratégique triennal

11. Intercommunale IGRETEC – assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2008 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

Considérant qu'une assemblée générale ordinaire est convoquée pour le vendredi 19 décembre 2008, le Conseil se propose de désigner :

- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S.-L.B.)
- M. Jacques NUTTE (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la susdite réunion.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

• en séance ordinaire

2^e point – première évaluation du Plan stratégique 2008-2010

3^e point – apport de la branche d'activité "éclairage public" à ORES

4^e point – modifications statutaires – centrale d'achats

12. Intercommunale SIMOGEL – assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2008 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La Commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale SIMOGEL, par la possession de droits de vote afférents à diverses parts de différentes catégories dans le capital de cette société.

Etant donné qu'une assemblée générale de l'intercommunale SIMOGEL se tiendra en séance extraordinaire le 30 décembre 2008 à l'Hôtel de Ville de Mouscron, le Conseil se propose de désigner :

- M. Daniel SENESAEL (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la susdite réunion.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

1^{er} point – évaluation annuelle du plan stratégique 2008 – 2010

2^e point – nominations statutaires

13. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2008 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La Commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale I.E.G. par la possession de droits de vote afférents à diverses parts de différentes catégories dans le capital de cette société.

Etant donné qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le mercredi 31 décembre 2008 à l'Hôtel de Ville de Mouscron, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Fernand VANTIEGHEM (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBAACH (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la susdite réunion.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

1^{er} point – approbation de l'évaluation annuelle du plan stratégique 2008 – 2010

2^e point – nomination d'Administrateurs

14. Bailleul, Pas-à-Wasmes : réfection de la voirie et Néchin, jonction du cimetière vers rue des Saules – adoption du projet, du cahier spécial des charges et estimation – mode de passation du marché

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché ayant pour objet "BAILLEUL : Pas-à-Wasmes - réfection de la voirie : reprofilage et NECHIN : jonction du Cimetière - rue des Saules", établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 58.957,25 €, tva 21% comprise ;
- le marché précité est attribué par procédure négociée sans publicité.
- le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2008, article 421/731-60.

15. Estaimbourg, Couture Dubar – travaux de voirie – adoption du projet, du cahier spécial des charges et estimation – mode de passation du marché

Le Conseil est invité à :

- approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché ayant pour objet “Estaimbourg, Couture Dubar : travaux de voirie”, établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 29.511,90 €, tva 21% comprise.
- le marché précité est attribué par procédure négociée sans publicité.
- le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2008, article 421/731-60.

16. Estaimpuis – réfection des carrières communales – adoption du projet, du cahier spécial des charges et estimation – mode de passation du marché

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché ayant pour objet “réfection des carrières communales”, établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 54.895,28 €, tva 21 % comprise.
- le marché précité est attribué par procédure négociée sans publicité.
- le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2008, article 421/731-60.

17. Saint-Léger, Couture du Temple – réfection voirie – reprofilage – adoption du projet, du cahier spécial des charges et estimation – mode de passation du marché

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché ayant pour objet “SAINT-LEGER, Couture du Temple : réfection voirie - reprofilage”, établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 44.830,50 €, tva 21% comprise.
- le marché précité est attribué par procédure négociée sans publicité.
- le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2008, article 421/731-60.

18. Estaimpuis – programme triennal 2007 – 2009 – 2009/1 – lot 4 – travaux de mise en conformité de l'égouttage et aménagement des rues de Warlengrie, du Saclet et du Voisinage Codron – adoption du projet, du cahier spécial des charges et estimation – mode de passation du marché

L'assemblée est invitée à :

- approuver les cahiers des charges, plans et estimatif relatifs à la mise en conformité de l'égouttage des rues de Warlengrie, du Saclet et du Voisinage Codron à Estaimpuis, aux montants repris ci-après :

• Travaux financés par la S.P.G.E. (60%)	702.321,50 € hors tva ;
• Travaux subventionnés par la Région Wallonne (60%)	355.570,60 € tva comprise ;
• Travaux subventionnés par la Région Wallonne (75%)	49.358,32 € tva comprise ;
• Travaux à charge de l'Administration Communale (100%)	13.104,30 € tva comprise ;
- de solliciter, pour la partie égouttage, le financement auprès de la Société Publique de la Gestion de l'Eau ;
- de solliciter, pour la partie voirie, la subsideation auprès de la Région Wallonne ;
- le mode de passation du marché sera « l'adjudication publique » ;
- la présente décision, accompagnée des pièces annexes, sera transmise aux Autorités Supérieures.

19. Conseil consultatif des Aînés – règlement d'ordre intérieur – modifications

En date du 5 juin 2007, la présente assemblée approuvait le règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif des Aînés.

Considérant que le C.C.A. s'est proposé de modifier ledit règlement, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les modifications au règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif des Aînés
- de transmettre la présente décision au Conseil consultatif des Aînés.

20. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

Le Conseil ratifie les arrêtés pris par M. le Bourgmestre en date du :

- 16 octobre 2008, interdisant, vu le déroulement d'un concours hippique organisé par le « Club Equestre d'Estaimpuis », le dimanche 2 novembre 2008, de 5h00 à 23h00, la circulation dans la rue de la Bouteillerie dans le sens club Equestre- rue du Pont Tunnel, à partir du carrefour Boulevard des Déportés ainsi qu'à partir du carrefour de la rue Marcel Delcroix et cela jusqu'au carrefour de la Bouteillerie, rue du Pont Tunnel. La circulation se fera obligatoirement dans le sens du Pont Tunnel vers le club Equestre et le stationnement sur la voirie sera autorisé des deux côtés dans la rue de la Bouteillerie sans pour cela gêner celui des riverains ainsi que la circulation.
- 30 octobre 2008, autorisant et règlementant, le 10 novembre 2008, de 7h00 à 20h00, le placement d'un conteneur conforme à l'article 8 de l'A.M. du 07/05/200, face à l'immeuble situé au 13, rue des Résistants à Estaimpuis.
- 30 octobre 2008, autorisant et règlementant, à partir 31 octobre 2008 à 7h00 jusqu'au 3 novembre 2008 à 20h00, le placement d'un conteneur conforme à l'article 8 de l'A.M. du 07/05/200, face à l'immeuble situé au 12, rue de Néchin à Estaimpuis (L-N).
- 4 novembre 2008, autorisant et règlementant, du 27 novembre 2008 à 7h00 au 5 décembre 2008 à 20h00, le placement d'un conteneur conforme à l'article 8 de l'A.M. du 07/05/200, face à l'immeuble situé au 12, rue de Néchin à Estaimpuis (L-N).
- 18 novembre 2008, autorisant et règlementant, du 18 novembre 2008 à 7h00 jusqu'au 21 novembre à 20h00, le placement d'un conteneur conforme à l'article 8 de l'A.M. du 07/05/200, face à l'immeuble situé au 57, rue des Longs Trieux à Estaimpuis (L-N).
- 17 novembre 2008, règlementant la circulation en vue de la pose de câbles à la rue de Pecq à Saint-Léger. Dès le mardi 25 novembre 2008, et pour une durée approximative de 80 jours, la circulation sera alternée. Cet endroit sera signalés par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 25 novembre 2008, autorisant et règlementant, du 28 novembre 2008 à 7h00 jusqu'au 1er décembre à 20h00, le placement d'un conteneur conforme à l'article 8 de l'A.M. du 07/05/200, face à l'immeuble situé au 45, rue du Cornet à 7730 Estaimpuis (L-N).

H U I S C L O S

21. Personnel communal – réduction de prestations

22. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !
Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre